Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-96_6_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne procuration à Olivier BOISSIERE, Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

96. VIE SCOLAIRE : RYTHMES SCOLAIRES – MODIFICATION DES HORAIRES DE LA PAUSE MERIDIENNE AUX ECOLES DE PLOUAGAT ET CHATELAUDREN

Présentation : à la rentrée prochaine, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, la commune projette de réorganiser le temps méridien de l'école publique sur les sites de Châtelaudren et de Plouagat.

Le projet consiste à faire déjeuner les maternelles de Plouagat au 1er service et à mettre en place 2 services à Châtelaudren.

Cette réorganisation nécessite d'ajuster les horaires sur le temps de méridien sur le site de Plouagat.

Ils seraient les suivants : 12h à 13h30 (actuellement 12h30 à 14h)

La commission vie scolaire et périscolaire, réunie le 12 mai 2026, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil d'école aura à se prononcer le 11 juin prochain.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, sous réserve d'avis favorable du Conseil d'école, de modifier les horaires de la pause méridienne sur le site de Plouagat tels que proposés ci-dessus.

La secrétaire,

Rozenn JOUAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier Boissière